

MAIRIE DE MARIGNIER
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la **Salle Consulaire**, le

SAMEDI 21 MARS 2026 A 10 Heures

Affiché le 17 mars 2026

ORDRE DU JOUR
session ordinaire

INSTITUTIONS

- 1/ Installation du Conseil Municipal
- 2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2026
- 3/ Election du Maire
- 4/ Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
- 5/ Election des Adjoints au Maire
- 6/ Lecture de la charte de l'élu local
- 7/ Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
- 8/ Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 9/ Désignation des délégués au Syndicat Scolaire MARIGNIER THYEZ VOUGY
- 10/ Désignation des délégués à la Commission Syndicale de gestion des biens indivis des communes de Marignier et Thyez

Informations diverses

Le Maire,
Christophe PERY

